

Montpellier, le 18 août 2010

Monsieur Georges FRÊCHE  
Président du Conseil Régional  
Languedoc-Roussillon

à

Monsieur Jacques RUTTEN  
Président  
ADHCA  
Le Devois  
30750 SAINT-SAUVEUR CAMPRIEU

**Objet : Communication de documents administratifs**

Nos réf. : GF/DGS/CV/FC/SB/MT/DC  
N° chrono : 1635

Monsieur ,

En réponse à votre demande de communication relative au contrat de partenariat public-privé pour l'établissement d'un réseau de communications électroniques pour l'accès au haut débit, j'ai l'honneur de vous informer que les pièces ci-dessous énumérées sont à votre disposition au Secrétariat Général des Assemblées (tél : 04 67 22 97 39).

- **Délibération du 25 novembre 2008 du Conseil Régional** – Schéma Régional des transports et communications - Stratégie régionale des technologies de l'information et de la communication (TIC) – Programme régional d'aménagement numérique du territoire – Contrat de partenariat pour l'établissement d'un réseau de communications électroniques (ci-inclus le rapport d'évaluation préalable).
- **Délibération du 20 novembre 2009 du Conseil Régional** – Schéma Régional des Transports et Communications – Stratégie régionale des technologies de l'information et de la communication (TIC) – Programme régional d'aménagement numérique du territoire – Projet régional Haut-Débit
- **Contrat de partenariat et ses annexes dans sa version du 20 novembre 2009** - ci-inclus programme fonctionnel des besoins (annexe 1)
- **Procès-verbaux de la Commission d'Appel d'Offres :**
  - Procès-Verbal d'ouverture des candidatures (4 février 2009)
  - Procès-Verbal de sélection des candidatures (24 février 2009)
  - Procès-Verbal d'examen d'un groupement dont la composition a été modifiée (27 mai 2009)

Hôtel de Région

201, av. de la Pompiègnane | 34064 Montpellier cedex 2 | Tél. 04 67 22 80 00 | Fax 04 67 22 81 92 | www.languedocroussillon.fr | tramway Place de l'Europe

- **Règlement de dialogue**
- **Avis d'appel public à la concurrence**

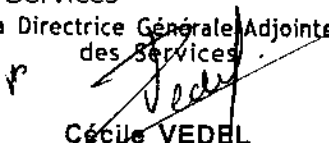
Ces documents pourront vous être expédiés dès réception d'un chèque de 69,66 euros libellé à l'ordre de M. le Trésorier Payeur Régional.

Par ailleurs, aucun document existant ne correspond à votre demande portant sur les candidatures, les études, le contrat de fonctionnement, le CCAP...

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Président,  
Et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Claude COUGNENC

La Directrice Générale Adjointe  
des Services  
  
Cécile VEDEL